

DÉLIBÉRATION N° 2016-11 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stratégie d'implantation territoriale et projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cerema

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu le document intitulé « Stratégie d'implantation territoriale et projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cerema » annexé à la présente délibération ;

Article 1

Dans la perspective de son approbation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020 du Cerema, le conseil d'administration approuve les orientations de la stratégie d'implantation territoriale du Cerema pour la période 2016-2020 et les scénarios d'évolution des implantations des directions territoriales et des directions techniques présentés dans le document intitulé « Stratégie d'implantation territoriale et projet d'évolution 2016-2020 des implantations du Cerema ».

Article 2

Le conseil d'administration approuve les décisions du tableau ci-dessous concernant l'évolution à l'horizon 2020 des sites du Cerema. Ces décisions seront inscrites dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020 du Cerema, dans le respect du processus d'élaboration des SPSI défini par les circulaires en vigueur, notamment la circulaire du ministre du budget du 16 septembre 2009.

	Site	Direction	Décision à l'horizon 2020
1	Autun	DTerCE	Conserver l'implantation sur ce site
2	Bron	DTerCE	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité d'accueil d'autres services de l'État ou établissements publics, et la possibilité d'une cession partielle
3	Bron	DTerCE	<i>(voir l'article 4)</i>
4	Clermont-Ferrand	DTerCE	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité d'accueil d'autres services de l'État ou établissements publics ou la possibilité de cession partielle
5	L'Isle-d'Abeau	DTerCE	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité d'accueil d'autres services de l'État ou établissements publics ou la possibilité de cession partielle
6	Sallèdes	DTerCE	Conserver l'implantation sur ce site
7	Metz	DTerEst	<i>(voir l'article 4)</i>
8	Strasbourg	DTerEst	Conserver l'implantation sur ce site
9	Tomblaine	DTerEst	Conserver l'implantation sur ce site
10	Le Bourget	DTerIdF	Quitter et céder ce site et transférer les activités sur un site patrimonial à Paris ou en banlieue proche, partagé avec la direction de la direction territoriale Ile-de-France
11	Paris	DTerIdF	Quitter le site de la rue Miollis, transférer les activités sur le site intermédiaire de Saint-Mandé et à moyen terme sur un site patrimonial à Paris ou en banlieue proche, partagé avec les activités installées actuellement au Bourget

12	Trappes-en-Yvelines	DTerIdF	Conserver l'implantation à Trappes et étudier les deux scénarios de regroupement avec les activités de Météo-France
13	Sourdun	DTerIdF et DTecITM	Conserver l'implantation sur ce site
14	Aix-en-Provence	DTerMed	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité d'accueil d'autres services de l'État ou établissements publics, et la possibilité d'une cession partielle
15	Montpellier	<u>DTerMed</u>	Transférer les activités de laboratoire sur le site d'Aix-en-Provence et conserver l'implantation sur ce site ou étudier la possibilité d'un transfert sur un autre site patrimonial de l'agglomération montpelliéraine avec cession du site actuel
16	Nice	DTerMed	Quitter et céder ce site, transférer les activités d'essais et de contrôles en laboratoire sur le site d'Aix-en-Provence et transférer les autres activités sur un nouveau site dans l'agglomération niçoise ou à Sophia-Antipolis
17	Nice	DTerMed	Quitter cette location
18	Blois	DTerNC	Conserver l'implantation sur ce site
19	Blois	DTerNC	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité de cession partielle
20	Le Grand-Quevilly	DTerNC	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité d'accueil d'autres services de l'État ou établissements publics et la possibilité de cession partielle
21	Lille	DTerNP	Conserver l'implantation sur ce site
22	Saint-Quentin	DTerNP	Conserver l'implantation sur ce site
23	Sequedin	DTerNP	Conserver l'implantation sur ce site
24	Angers	DTerOuest	Céder ce site
25	Les Ponts-de-Cé	DTerOuest	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité de cession partielle
26	Nantes	DTerOuest	<i>(voir l'article 4)</i>
27	Saint-Brieuc	DTerOuest	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier la possibilité d'accueil de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
28	Bordeaux	DTerSO	<i>(voir l'article 4)</i>
29	Saint-Médard-en-Jalles	DTerSO	<i>(voir l'article 4)</i>
30	Toulouse	DTerSO	Conserver l'implantation sur ce site, et étudier en lien avec le SDIR la possibilité d'accueil d'autres services de l'État ou établissements publics ou la possibilité de cession partielle
31	Aix-en-Provence	DTecEMF	Céder ce site
32	Bonneuil-sur-Marne	DTecEMF	Quitter cette location
33	Compiègne	DTecEMF	Quitter et céder ce site
34	Margny-lès-Compiègne	DTecEMF	Conserver l'implantation sur ce site
35	Plouzané	DTecEMF	Conserver l'implantation sur ce site
36	Champs-sur-Marne	DTecITM	Conserver l'implantation sur ce site
37	Lyon	DTecTV	Conserver l'implantation sur ce site

Article 3

Le conseil d'administration approuve la liste des opérations qui seront réalisées d'ici à 2018 inclus.

Article 4

Le conseil d'administration approuve les orientations proposées pour le site de location à Bron et pour les sites de Metz, Nantes, Bordeaux et Saint-Médard-en-Jalles, pour lesquels des études complémentaires sont nécessaires.

Article 5

Le conseil d'administration prend note des quatre projets immobiliers envisagés, visant :

- d'une part et en première priorité, à construire un bâtiment pour conforter l'installation du siège sur le site de Bron ;
- d'autre part, à :
 - mener une opération de rénovation immobilière sur le site de Nancy-Tomblaine,
 - engager une opération de construction sur le site de Bordeaux ou de Saint-Médard-en-Jalles pour y regrouper les équipes des deux sites de l'agglomération bordelaise,
 - mener une opération de rénovation et construction sur le site d'Aix-en-Provence de la direction territoriale Méditerranée.

La direction du Cerema conduira, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, les études nécessaires pour définir ces projets et pour apprécier leur faisabilité et leur soutenabilité économique, afin de réunir les éléments nécessaires pour permettre au conseil d'administration de prendre position sur leur inscription dans le SPSI 2016-2020.

Article 6

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Bron le 29 avril 2016.

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau